

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 99

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON

La convocation a été envoyée en date du 27 juin 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Procurations : Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 21

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Travaux de réhabilitation du quartier des Lissières à Modane

Convention constitutive du groupement de commandes – Avenant n°1

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil communautaire du 04 mai 2022 actant l'adhésion de la CCHMV à un groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation du quartier des Lissières à Modane ainsi que la conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes dans l'objectif d'intégrer le groupement de commandes.

- La commune de Modane prévoit sur ce secteur de réaliser de travaux de mise en séparatif des réseaux humides (eaux pluviales), reprise des réseaux d'eau potable, d'éclairage public, de télécommunication et de réfection de la voirie.
- La création d'un réseau d'assainissement sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dont elle a la compétence assainissement collectif.
- L'enfouissement des réseaux basse tension (distribution publique d'électricité,) sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SDES en coordination avec les travaux mentionnés précédemment.

Monsieur le Vice-président propose désormais de conclure et signer un avenant n°1 à ladite convention dont l'objet est le suivant :

- Constitution d'un nouveau conventionnaire du groupement (Régie de l'eau potable de Modane),
- Création de clés de répartitions financières entre les différents signataires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet d'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes dans le cadre des travaux de réhabilitation du quartier des Lissières à Modane ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer cet avenant n°1 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 10 juillet 2023.

Le Président
Christian SIMON

